

**FR9402010 « Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio »,
FR9400586 « Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione »
et FR9400588 « Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio »**

**Compte-rendu de la réunion préalable aux comités de pilotage
du lundi 9 juillet 2018 à Porto-Vecchio**

Les membres élus ou représentants d'une collectivité lors de cette réunion préalable étaient :

- **Mme CUCCHI**, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio
- **M. CULIOLI**, Office de l'Environnement de la Corse, représentant de la Collectivité de Corse

Les communes de Lecci et Zonza, ainsi que les communautés de communes du Sud Corse et de l'Alta-Rocca n'étaient pas représentées.

M. FERAL procède au démarrage de cette journée et en présente le déroulement :

- **de 10h00 à 11h00** : réunion préalable aux comités de pilotage (COPIL) des sites FR9402010 « Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio », FR9400586 « Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione » et FR9400588 « Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio », en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées.

- **de 11h00 à 17h00** : COPIL successifs des sites sus-cités.

M. FERAL introduit ensuite la réunion préalable aux COPIL.

L'objectif de cette réunion est de désigner, pour chaque site, conformément à l'article R414-8-1 du Code de l'Environnement, le président du COPIL « *intuitu personae* » et la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration ou de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB).

Le président du COPIL :

- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB ou pour faire un bilan de l'animation du site,
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés.

La collectivité porteuse (ou maître d'ouvrage) chargée de l'élaboration ou de la mise en œuvre du DOCOB :

- monte les dossiers de financement,
- assure l'intendance administrative (envoi des convocations, rédaction des comptes-rendus, ...),
- facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site,
- peut agir en régie avec l'assistance éventuelle de partenaires techniques OU peut recruter par appel d'offre le prestataire extérieur chargé de la rédaction du DOCOB ou de l'animation Natura 2000.

M. FERAL rappelle que la DDTM2A se tiendra à la disposition du président du COPIL et de la collectivité porteuse désignée sur chaque site pour les aider à accomplir leurs missions dans les meilleures conditions (constitution des dossiers de demande de subvention, rédaction de cahiers des charges techniques, mise en relation avec des prestataires techniques...).

M. GROSSET apporte quelques précisions sur les spécificités du réseau Natura 2000 marin et explique notamment qu'une note ministérielle récente donne à l'Agence Française de Biodiversité

(AFB) le rôle de référent technique pour la gestion des sites Natura 2000 marins ou majoritairement marins.

Mme BACONNAIS-ROSEZ insiste sur le partenariat étroit qu'il faut nécessairement mettre en place entre les milieux terrestre et marin afin que la politique Natura 2000 soit menée efficacement (certains sites Natura 2000 présentent en effet une interface Terre / Mer qui requiert une gestion « globale »).

Mme CUCCHI mentionne le projet d'extension du port de commerce prévu sur le site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio. Ce projet s'inscrit bien dans l'objectif de la politique Natura 2000 de préservation de la diversité biologique tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles.

Mme BACONNAIS-ROSEZ souligne toutefois l'importance de dissocier la phase « animation » inhérente à la procédure Natura 2000 (phase consistant à mettre concrètement en œuvre le DOCOB) de l'instruction, par les collectivités, des projets envisagés sur les sites Natura 2000.

Pour **M. GROSSET**, les sites Natura 2000 sont des espaces où cohabitent différents usages, ce qui implique des prises d'initiatives sous forme de consensus.

Mme BACONNAIS-ROSEZ ajoute que les structures impliquées dans une démarche Natura 2000 doivent l'être par choix et non par obligation.

Mme CUCCHI partage cette idée. Elle fait état du travail collaboratif mené par la commune de Porto-Vecchio dans le devenir du site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio.

M. GROSSET attire l'attention sur le rôle facilitateur des collectivités dans la gestion des sites Natura 2000 : c'est à leur niveau que l'implication des acteurs locaux est possible. Si l'État intervenait seul, il ne pourrait véritablement assurer qu'une gestion technique.

M. CULIOLI s'exprime au nom de la Collectivité de Corse (CdC) et fait part de la volonté de la collectivité, et plus particulièrement de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), de s'investir auprès de la commune de Porto-Vecchio dans la gestion des sites Natura 2000 faisant l'objet de la réunion de ce jour.

Mme CUCCHI informe les participants de cette réunion préalable que la commune de Porto-Vecchio souhaite pleinement s'investir dans le domaine environnemental, notamment en créant un service communal dédié à l'environnement.

M. FERAL revient sur l'objectif du jour et sur la nomination d'un président et d'une collectivité porteuse pour les sites Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio, de l'embouchure du Stabiacciu et de la suberaie de Ceccia.

Mme CUCCHI indique qu'elle souhaite prendre la présidence de chacun des trois comités de pilotage, la municipalité en assurant la maîtrise d'ouvrage.

Les membres élus du comité de pilotage prennent acte de cette décision. Dans le cas particulier du site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio, une vice-présidence est assurée par l'État.

Pour récapituler :

Site Natura 2000	Présidence	Maîtrise d'ouvrage
site mixte majoritairement marin FR9402010 « Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio »	<p>Mme CUCCHI</p> <p><u>Vice-présidence :</u> Préfecture maritime de la Méditerranée / Préfecture de la Corse-du-Sud</p>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB (Tome 2) :</u> Commune de Porto-Vecchio via une convention Agence Française de la Biodiversité (AFB)/Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud (DDTM2A)/commune de Porto-Vecchio</p>
site mixte majoritairement terrestre FR9400586 « Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione »	<p>Mme CUCCHI</p>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB :</u> commune de Porto-Vecchio</p>
site terrestre FR9400588 « Suberaie de Ceccia »	<p>Mme CUCCHI</p>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 :</u> commune de Porto-Vecchio</p>

Les débats sont interrompus à ce stade pour reprendre, à 11h00, dans le cadre des COPIL proprement dit des sites Natura 2000 sus-cités, où ils seront élargis.

Sites Natura 2000
FR9402010 « Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio »,
FR9400586 « Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione »
et FR9400588 « Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio »

Compte-rendus des comités de pilotage
du lundi 9 juillet 2018 à Porto-Vecchio

Les trois COPIL ont lieu sous la présidence de **Mme CUCCHI**, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio, en présence de **Mme BACONNAIS-ROSEZ**, Sous-préfète de Sartène.

Participants :

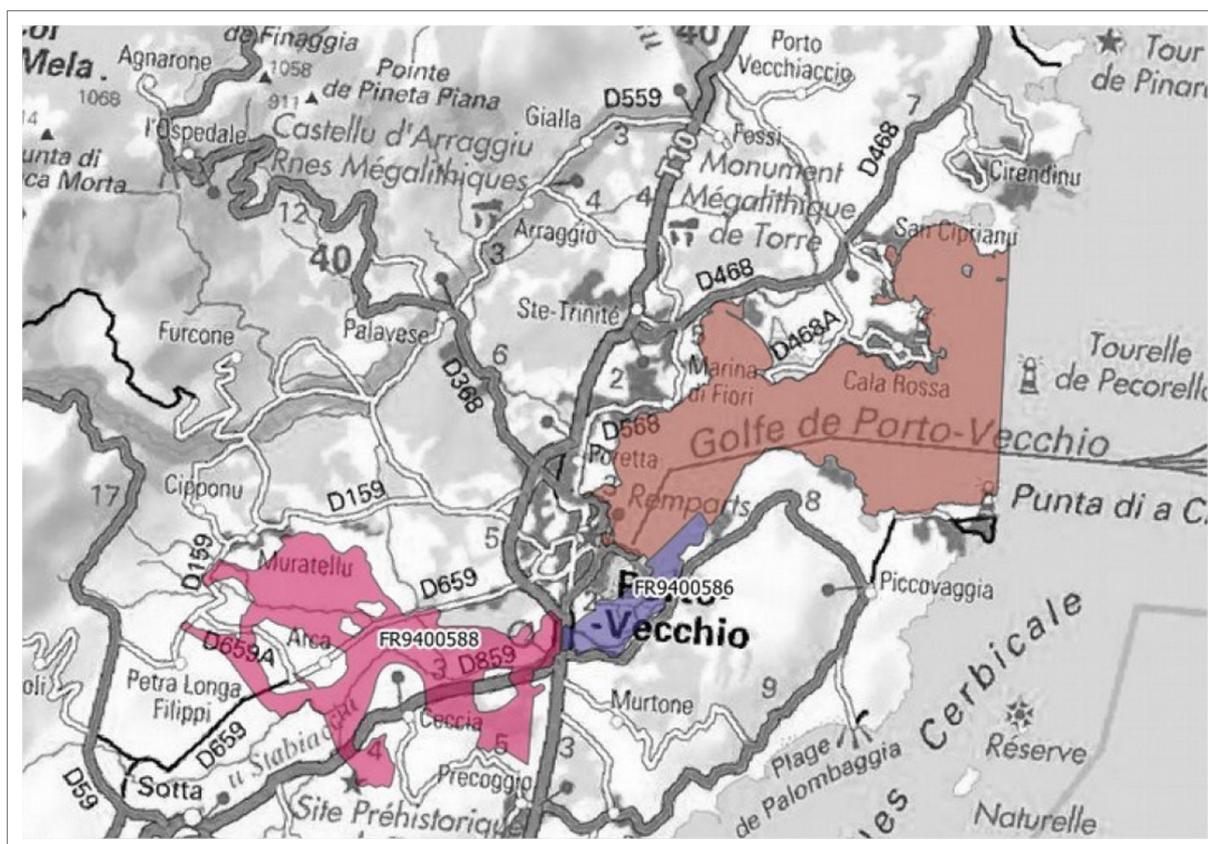
- Marie-Antoinette CUCCHI, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio
- Pierre TARDI, Directeur des Affaires maritimes et portuaires / Commandant du port municipal - Commune de Porto-Vecchio
- Jean RENUCCI, Commune de Porto-Vecchio
- Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Sous-Préfète de Sartène
- André GROSSET, Préfecture maritime de la Méditerranée
- Henri RETALI, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse
- Camille FERAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
- Marie-Line SETA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
- Jean-Michel CULIOLI, Office de l'Environnement de la Corse
- Sébastien LECCIA, Office de l'Environnement de la Corse
- Carole PIAZZA, Conservatoire Botanique National de Corse
- Jean-François CASTELLI, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Yves DEBARE, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Jean-Pierre BACHELAIR, Commandant - Brigade Territoriale Autonome de Porto-Vecchio
- Baptiste PORET, Brigade Nautique Ajaccio
- Cyril MEROLLI, Brigade Nautique Ajaccio
- Michel MURACCIOLE, Délégation régionale de Corse du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- Nathalie MALET, Cadre de recherche - Station Corse de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
- Florian GALINAT, Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse
- Gérard ORSETTI, Comité Régional Olympique et Sportif Corse
- Laurence CULIOLI, Association « U Levante »

- Lucette DINANT, Association « U Casteddu »
- Loïc ARDIET, BIOTOPE (Agence Corse)
- Gwennaëlle DANIEL, Conservatoire des Espaces Naturels Corse
- Jean-Pierre NOUGAREDE, Herpétologue

Mme BACONNAIS-ROSEZ fait part du choix de la mairie de Porto-Vecchio, représentée par **Mme CUCCHI**, d'assurer la présidence des COPIL des sites Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio, de l'embouchure du Stabiacciu et de la suberaie de Ceccia et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs DOCOB respectifs. Elle demande à **Mme CUCCHI** d'introduire la session plénière.

Mme CUCCHI remercie l'ensemble des participants pour leur présence et donne la parole à **M. FERAL** qui procède à la présentation du fonctionnement du réseau Natura 2000 terrestre.

M. FERAL explique que les trois sites Natura 2000 qui font l'objet de la réunion de ce jour sont suivis, au nom de l'État, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud (DDTM2A), et il rappelle que seront abordés successivement les trois COPIL de ces trois sites Natura 2000 : en premier, le site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio, en second, le site Natura 2000 de l'embouchure du Stabiacciu et, enfin, le site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia.



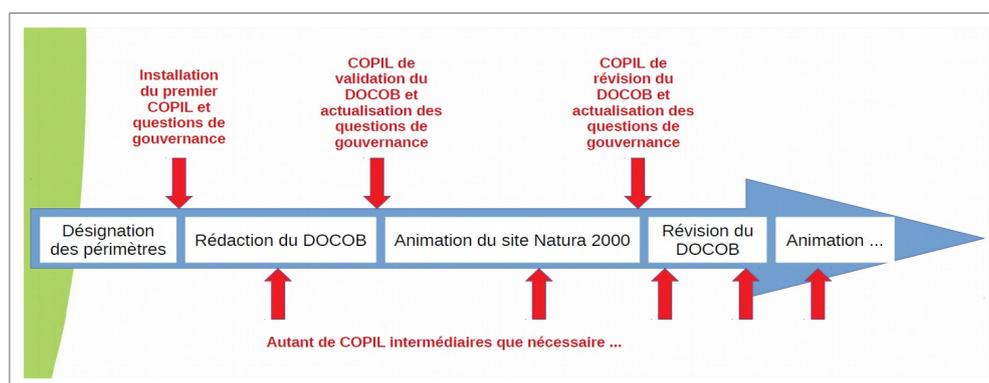
Au niveau des généralités portant sur la politique Natura 2000, communes aux 3 sites, **M. FERAL** rappelle que le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne. Les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau

Natura 2000. L'objectif de ce réseau consiste à trouver un compromis entre les usages et la richesse écologique des sites.

Il incombe aux porteurs de projets dont l'implantation se situe en site Natura 2000, et dont la nature est visée par la réglementation, de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le milieu.

M. FERAL revient sur le fonctionnement général de Natura 2000 en ce qui concerne la présidence des COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB (cf compte-rendu de la réunion préliminaire aux COPIL) et apporte des précisions sur le déroulement de la rédaction du DOCOB :

- l'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB,
- le DOCOB est construit en deux temps : dans un premier temps, production d'un diagnostic socio-écologique du site et, dans un second temps, élaboration d'un programme d'actions (partie opérationnelle du DOCOB),
- l'animateur est celui qui réalise l'animation Natura 2000 (c'est-à-dire la mise en œuvre des actions du DOCOB).



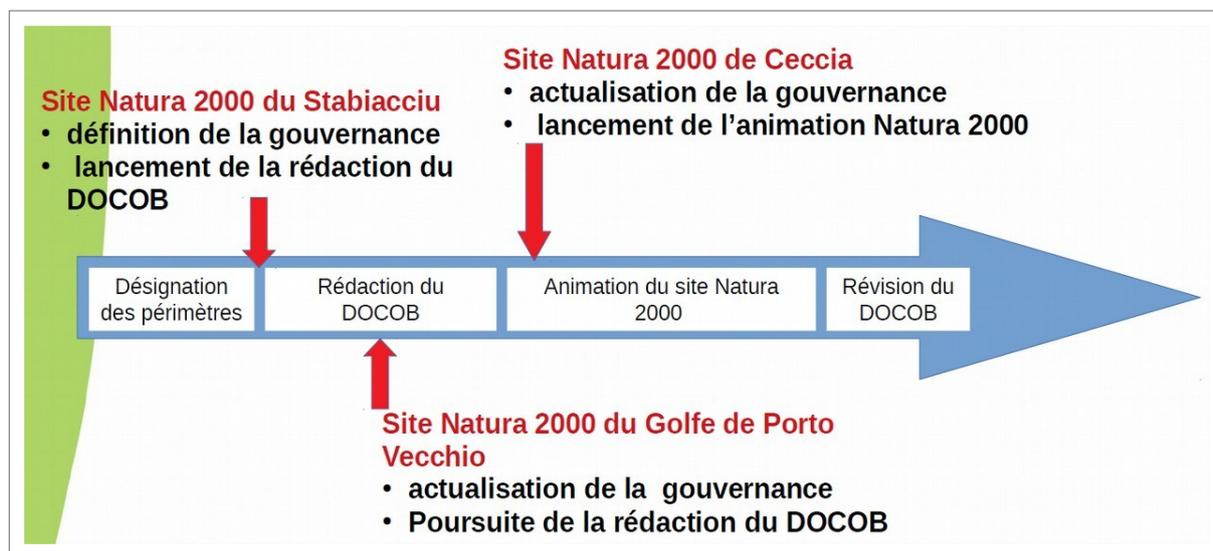
La commune de Porto-Vecchio compte 9 sites Natura 2000 ; outre les 3 sites traités ce jour, il existe deux sites (un pour la directive « Oiseaux », un pour la directive « Habitats ») sur les îles Cerbicales, deux sites (pour les mêmes raisons) sur la forêt de l'Ospedale, deux sites (pour les mêmes raisons) sur les bouches de Bonifacio et îles Lavezzi. A cette occasion, **M CULIOLI** rappelle que le travail est en cours sur la forêt de l'Ospedale et les îles Cerbicales ; des comités de pilotage seront programmés fin 2018 ou courant 2019.

M. GROSSET présente les missions du Préfet Maritime et évoque la note ministérielle récente relative à la gestion des sites Natura 2000 marins (cf compte-rendu de la réunion préliminaire aux COPIL). Il précise que la préfecture maritime ne dispose que depuis une quinzaine d'années de compétences en matière de protection environnementale. Pour finir, **M. RETALI** présente en complément les spécificités liées au milieu marin.

Répartition de la gouvernance des sites Natura 2000 marins en Corse :

Secteur	Présidence	Opérateur
Calvi-Cargèse	PREMAR et préfets de département	OEC
Grand herbier de la Côte Orientale	Président de la CTC	OEC
Extrême Sud	Président de la CTC	OEC
Golfe de Porto-Vecchio	PREMAR et préfet de département	Bureau d'étude
Golfe d'Ajaccio	PREMAR et préfet de département	CAPA + AFB
Pourtour du Cap Corse et des Agriates	Etude du Parc Naturel Marin du Cap Corse en cours ; Pas de COPIL, mais un conseil de gestion ; Le plan de gestion du PNM vaudra DOCOB.	

Suite à ces généralités, il est rappelé l'état d'avancement de chacun des sites traités lors de la présente séance :



Les COPIL des sites Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio, de l'embouchure du Stabiacciu et de la suberaie de Ceccia s'enchaînent ensuite.

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9402010
« Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio »

Point sur l'historique de la démarche Natura 2000

Mme SETA dresse l'historique de la démarche Natura 2000 relative au site. Parmi les étapes importantes, il faut noter le lancement de la démarche de rédaction du DOCOB début 2011. Le bureau d'études BIOTOPE, désigné opérateur du Tome 1 du DOCOB (= diagnostic socio-écologique) a élaboré une première version du document en 2012.

Pour différentes raisons, cette version est restée en l'état durant plusieurs années et a finalement été réactualisée en 2017.

Le Tome 1 ainsi mis à jour a fait l'objet de deux passages auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Corse (CSRPN Corse) début 2018 (commission Mer et session plénière) et devra repasser en session plénière pour validation.

Présentation du tome 1 du document d'objectifs

M. ARDIET présente le travail qu'il a réalisé sur le Tome 1 du DOCOB.

Quelques extraits de cette présentation :

Présentation générale du site

Nom officiel du site Natura 2000 : « **Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio** »

Date site proposé éligible comme SIC :
28/02/2001

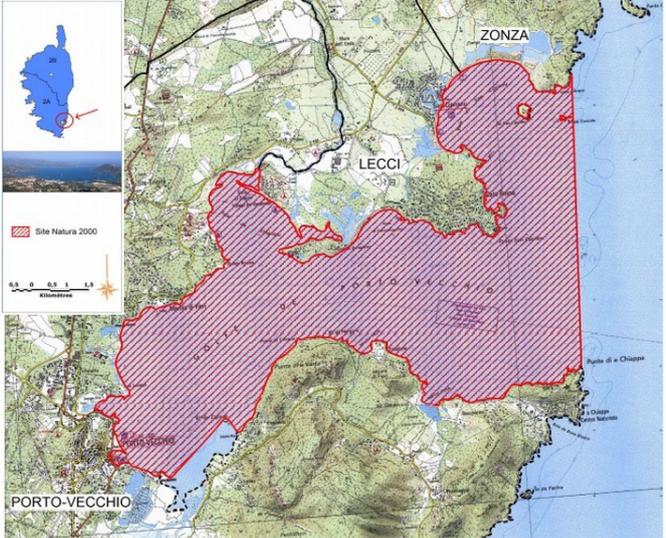
Date d'arrêté de ZSC : **28/01/2016**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE : **OUI**

Numéro officiel du site Natura 2000 :
FR9402010

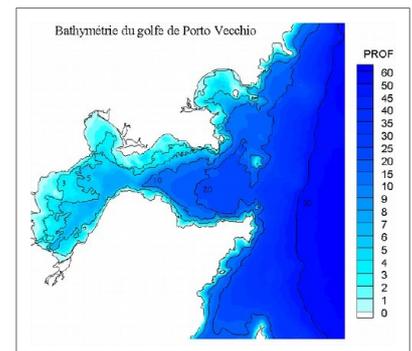
Localisation du site Natura 2000 :
- Région : **Corse**
- Département : **Corse-du-Sud**

Superficie officielle (FSD) : **2074 Ha**



biotope

M. ARDIET procède à une présentation relativement complète du diagnostic du site (description générale, habitats, espèces...).



M. PORET signale au COPIL l'existence d'une station d'hippocampes sur le site du Golfe de Porto-Vecchio (une vingtaine d'individus sur une surface d'environ 2,5 hectares (« trois – quatre terrains de football ») a été observée aux alentours de 2011).

De même, **Mme PIAZZA** signale la découverte récente de Silène velouté sur la pointe de La Chiappa.

Ces éléments devront être communiqués de façon détaillée à **M. ARDIET** pour être intégrés au document d'objectifs.

M. ORSETTI s'étonne que les activités sportives ne fassent pas l'objet d'une attention plus importante dans le Tome 1. Il souhaite que les associations sportives soient plus représentées au COPIL, d'autant que, de nombreuses manifestations événementielles sont organisées à Porto-Vecchio. **M. ORSETTI** suggère que le DOCOB indique précisément ce que les associations sportives sont en mesure de faire réglementairement sur le site et souhaite que le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROS Corse) devienne l'interlocuteur privilégié du COPIL sur la thématique sportive.

Suite à l'intervention de **M. ORSETTI**, plusieurs remarques sont faites :

- **M. ARDIET** indique que les activités sportives apparaissent bien dans le Tome 1 et insiste sur le fait que le DOCOB doit répondre à un objectif de gestion des usages et de l'écologie d'un lieu en cohérence, et non de lister, dans le détail, ce qui peut ou non être pratiqué. Enfin, il indique à **M. ORSETTI** qu'une charte Natura 2000 sera obligatoirement rédigée dans le cadre du Tome 2 du DOCOB et que, dans le cadre de sa rédaction, un grand nombre d'acteurs sportifs sera impliqué, dont les associations sportives.

- **Mme BACONNAIS-ROSEZ** fait remarquer que l'ensemble des associations sportives concernées par le site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio ont été conviées au COPIL de ce jour mais qu'elles ne sont pas présentes.

- **M. FERAL** demande à **M. ORSETTI** de prendre connaissance du document d'objectifs (mis à disposition du public via le site internet des sites Natura 2000 de Corse : <http://corse.n2000.fr/>) et de faire remonter les éventuelles carences constatées. Il indique aussi que, par rapport aux manifestations événementielles, la réglementation s'applique via les EIN. Il indique en outre à **M. ORSETTI** que la DDTM2A a récemment produit un manuel de bonnes pratiques utile à la réalisation d'une EIN pour tout projet d'activité nautique et / ou littorale en Corse-du-Sud. Ce manuel est téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/mon-projet-et-natura-2000-a1258.html>).

Concernant la présentation du Tome 1 par **M. ARDIET**, **M. DEBARE** s'étonne de la largeur du chenal mentionné (100m au lieu de 180m dans le Tome 1). **M. ARDIET** s'engage à vérifier cette mesure.

Mme MALET s'interroge quant à elle sur la source et la date de production des données relatives à la qualité des eaux présentée dans le Tome 1. **M. ARDIET** répond qu'elles proviennent d'une analyse de l'Agence Régionale de Santé de Corse réalisée entre 2014 et 2017 sur différentes stations du site du Golfe de Porto-Vecchio. **Mme MALET** demande comment les apports extérieurs ont été pris en compte dans le diagnostic socio-écologique. **M. ARDIET** indique qu'une origine précise est difficile à pointer mais qu'il s'agirait d'une double source chimique et bactériologique de type « eaux usées ». **Mme MALET** indique que cela posera problème si les activités anthropiques s'intensifient.

Elle s'interroge en outre sur la façon dont les sables vaseux estuariens ont été pris en compte dans leur globalité sur le site. Une analyse par habitat a été réalisée mais qu'en est-il de l'ensemble des

écosystèmes et de leurs interactions ? **M. ARDIET** répond qu'il s'est basé sur plusieurs études qui abordent le sujet (bibliographie riche) mais que, intervenant sur le champ Natura 2000 strict, « l'exercice a ses limites ». **M. CULIOLI** considère qu'une approche globale du site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio prenant en compte les apports du Stabiacciu est indispensable.

Mme BACONNAIS-ROSEZ rappelle que les actions proposées dans le cadre du Tome 2 le seront en interaction les unes avec les autres et qu'une fiche dédiée à cet habitat spécifique pourra être constituée si cela est jugé nécessaire.

M. FERAL indique à **Mme MALET** qu'elle sera contactée afin de voir si l'IFREMER peut apporter un éclairage complémentaire aux données déjà présentes dans le document d'objectifs .

Présentation des conclusions du CSRPN Corse sur le Tome 1 du DOCOB

Il a été indiqué que le document d'objectifs a été présenté au CSRPN début 2018. **M. RETALI** rappelle que le CSRPN Corse est une structure réunissant des experts scientifiques à compétences variées qui se réunissent annuellement par le biais de deux commissions (Terre et Mer).

Les observations de la commission Mer peuvent se résumer ainsi :

- des approfondissements ont été demandés à propos des cétacés et des tortues marines dans le golfe de Porto-Vecchio,
- des observations ont été formulées sur la forme (en particulier effort de synthèse, enrichissement de la bibliographie).

La commission plénière de mai dernier n'a pas émis d'avis particulier et a demandé à ce que le Tome 1 lui soit présenté à nouveau une fois que les rectifications demandées par la commission Mer seraient intégrées. **M. RETALI** précise que le travail de modification a déjà bien avancé. La prochaine commission plénière du CSRPN Corse devrait normalement valider sans difficulté le contenu du Tome 1.

M. FERAL indique toutefois que le document tel qu'il existe aujourd'hui a été jugé suffisamment solide pour être présenté au COPIL et pour pouvoir lancer le travail de rédaction du Tome 2, partie opérationnelle du document d'objectifs.

Étapes à venir

Le lancement du Tome 2 et la validation du DOCOB dans son intégralité sont les prochaines étapes relatives au site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio.

L'évolution des textes concernant Natura 2000 en mer depuis 2011 est la suivante : l'État n'assiste pas les collectivités via des financements (comme il le fait pour le réseau Natura 2000 terrestre) mais via du personnel spécialisé, en l'occurrence, pour la Corse, soit l'Agence Française de Biodiversité (AFB) soit l'OEC.

M. RENUCCI précise que, dans le cas présent, c'est l'AFB qui interviendra en assurant la rédaction du Tome 2 du DOCOB et que le travail réalisé prendra appui sur une convention entre la commune de Porto-Vecchio, la DDTM2A et l'AFB (convention actuellement en préparation).

Conclusions du COPIL du site Natura 2000 du Golfe de Porto-Vecchio

Mme BACONNAIS-ROSEZ et Mme CUCCHI concluent le COPIL en résumant les décisions prises par les élus lors de la réunion préalable :

Gouvernance du site :

- présidence du COPIL : **Mme CUCCHI**, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio
- vice-présidence du COPIL : Préfecture maritime de la Méditerranée et Préfecture de la Corse-du-Sud
- maîtrise d'ouvrage de la rédaction du Tome 2 : commune de Porto-Vecchio

Décisions relatives au Tome 1 :

- finalisation de la rédaction du Tome 1 et nouvelle présentation en session plénière du CSRPN Corse par BIOTOPE
- discussions techniques à mener avec IFREMER afin de juger de l'opportunité d'apporter des compléments au document d'objectifs

Décision relative au Tome 2 :

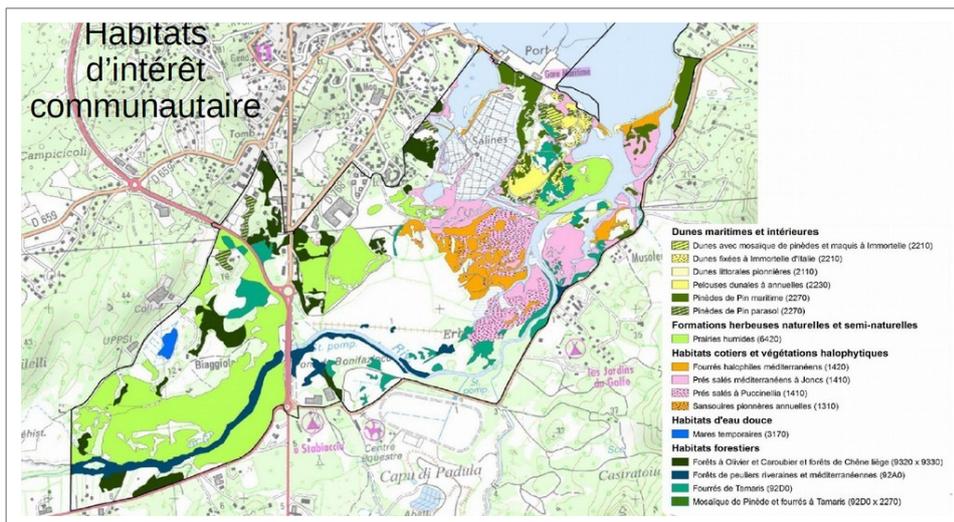
- opérateur du Tome 2 : AFB
- formalisation du travail à venir par la signature d'une convention entre la commune de Porto-Vecchio, la DDTM2A et l'AFB

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400586
« Embouchure du Stabiacciu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione »

Présentation générale du site

M. FERAL indique que le site, d'une superficie de 197 hectares, est un site mixte constitué à 60% de surface terrestre et à 40% de surface marine.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC), ce site abrite une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire (sur environ 40 à 50 % du site). L'embouchure du Stabiacciu est une zone d'interface Mer/Eaux douces particulièrement productive, un des rares endroits de Corse où l'on trouve les habitats naturels suivants : prés salés et formations à sansouires, grandes criques et baies peu profondes et bancs de sable à faible couverture d'eau marines.



L'Aphanius de Corse (petit poisson rare des eaux saumâtres) est notamment présent sur le site. En outre, on recense une dizaine d'espèces végétales protégées au plan national ou régional. Le tout constitue un ensemble tout à fait remarquable et présente également une avifaune riche (plus d'une trentaine d'espèces recensées).



Présentation des actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN Corse) sur le Silène velouté

Mme DANIEL présente les actions du CEN Corse sur le site Natura 2000 de l'embouchure du Stabiacciu au regard du Silène velouté, espèce prioritaire d'intérêt communautaire :

- suivi scientifique du Silène velouté hors cadre marin : les stations à Silène velouté sont éclatées en différents endroits sur la commune de Porto-Vecchio (en majorité sur le secteur de Cassetta bianca, face à l'îlot de Ziglione). A noter qu'une station sur cinq a disparu depuis les années 2000 sur Porto-Vecchio. Cette plante présente un enjeu de conservation fort.

- sensibilisation et accompagnement des propriétaires : cette action, encadrée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL Corse), consiste à informer annuellement les publics concernés et à les accompagner dans la gestion du Silène sur leurs parcelles de terrain.
- gestion spécifique de l'îlot de Ziglione : une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) a été obtenue par le CEN Corse pour mener à bien cette action. Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a également été pris sur ce secteur pour interdire le débarquement sur l'îlot.
- animations nature : le CEN Corse assure des missions de sensibilisation du public.



Conservatoire d'espaces naturels Corse

NATURA 2000

COPIL Natura 2000
Embouchure du Stabiaccu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione

Les actions du CEN Corse :

- > Suivi scientifique sur le Silène velouté
- > Accompagnement des propriétaires
- > Animations pirogue et sensibilisation

M. FERAL souligne la pertinence d'intégrer l'ensemble des actions du CEN Corse dans le futur DOCOB.

Il attire ensuite l'attention des membres du COPIL sur un élément d'importance : la zone de marais salants, contiguë au site, se situe hors périmètre Natura 2000. Elle présente toutefois un enjeu écologique particulièrement fort et **M. FERAL** suggère à la commune de Porto-Vecchio, lorsque celle-ci initiera le diagnostic socio-écologique du site Natura 2000, d'intégrer la zone de marais salants dans ce diagnostic. En effet, si le périmètre du site Natura 2000 devait être un jour étendu aux salins, la commune de Porto-Vecchio disposerait déjà de toutes les données techniques nécessaires pour asseoir la demande de modification. La cartographie des habitats a déjà été effectuée par la DREAL Corse en 2013 et est disponible.

M. CULIOLI insiste sur l'intérêt majeur du site pour l'avifaune dont la préservation est essentielle et partage pleinement l'avis de **M. FERAL** quant au fait d'étendre l'étude environnementale du site Natura 2000 aux salins.

M. NOUGAREDE intervient sur l'échasse blanche.

Suite aux remarques faites sur l'avifaune, **M. MURACCIOLE** appuie également sur l'importance d'avoir une vraie analyse globale et fonctionnelle de ce site complexe au regard des interactions entre les salins, le fleuve et la mer. Le coût de l'étude sera probablement important mais sera justifié au vu des qualités et enjeux du site. Il est par ailleurs rappelé que le financement du document d'objectifs est pris en charge à 100 % par un cofinancement État - Europe.

M. RENUCCI confirme l'intérêt de la commune pour une approche du site dans sa globalité.

Une bonne partie du périmètre du site se situe dans la zone d'intervention du Conservatoire du Littoral. Celui-ci prendra prochainement l'attache de la commune de Porto-Vecchio pour identifier les propriétaires sur le secteur.

M. MURACCIOLE rappelle que le Conservatoire du Littoral dispose de compétences pour intervenir aussi bien sur la partie terrestre que sur le Domaine Public Maritime (DPM) ; si la commune en fait la demande, il est possible d'apporter une assistance.

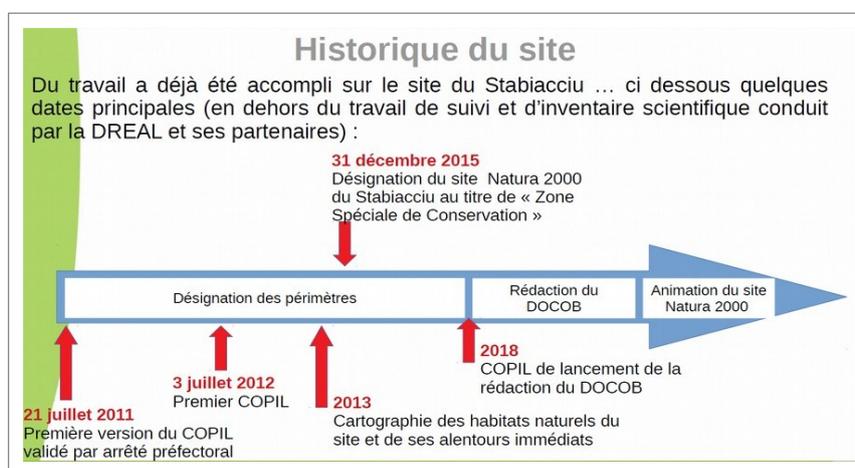
M. FERAL ajoute qu'un modèle de cahier des charges technique est disponible à la DDTM2A sur les modalités de rédaction du DOCOB et sur son contenu. Il s'agit d'un document de référence pouvant faire l'objet de compléments en fonction de la spécificité du site et de ses enjeux. Les partenaires techniques comme le Conservatoire du Littoral pourront apporter un appui à la commune de Porto-

Vecchio pour la rédaction du cahier des charges. **M. LECCIA** rebondit sur ce dernier point et signale que l'OEC sera également en mesure d'apporter une aide technique à la commune.

Mme BACONNAIS-ROSEZ pose la question du calendrier de réalisation de ces actions dans les mois à venir. **M. FERAL** précise que, dans l'idéal, les actions financières devraient être engagées d'ici la fin d'année pour un démarrage concret des actions en 2019.

M. FERAL apporte ensuite des précisions concernant les modes de financement pour la réalisation du DOCOB : le coût de la prestation peut être subventionné à 50 % par le ministère de l'écologie et à 50 % dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) à travers le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER). La Collectivité de Corse est l'instructeur des demandes de subvention concernant les crédits du FEADER.

Récapitulatif du travail déjà effectué :



Il reste à présent à la commune, responsable de la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs, à organiser tous ses moyens et compétences pour en débiter la rédaction en 2019.

Enjeux connectés sur les sites de l'embouchure du Stabiacciu et du golfe de Porto -Vecchio

M. CASTELLI demande à ce que les projets de développement des ports de commerce et de plaisance et de dragage du chenal de navigation soient bien intégrés dans le DOCOB. L'approche écologique ne peut être abordée seule. La dimension économique est importante.

Mme BACONNAIS-ROSEZ prend l'exemple du port de Rotterdam, entouré de protections Natura 2000, dont l'activité est parfaitement gérée. Une bonne illustration du fait qu'écologie et économie ne sont pas incompatibles.

Pour **M. TARDI**, c'est une chance de pouvoir revitaliser la zone dans son ensemble. Il faut s'efforcer d'agir en Haute Qualité Environnementale.

M. CULIOLI insiste sur la nécessité d'un aménagement « raisonné » sur le Golfe dans son entier. Pour la CdC et l'OEC, agir en concertation est indispensable.

M. FERAL interroge la commune de Porto-Vecchio sur l'état d'avancement du projet d'extension du port. **M. TARDI** répond que les travaux devraient commencer cet automne et que, dans ce contexte, des études complémentaires seront menées. Il insiste sur la volonté de la commune de Porto-Vecchio d'allier développement économique et environnement afin de pérenniser la qualité du site et, en conséquence, l'activité touristique.

M. DEBARE intervient au sujet du projet de dragage du chenal.

M. GROSSET demande si la collectivité a déjà réfléchi aux alternatives possibles pour le mouillage. **M. TARDI** répond que oui et fait part des contraintes existant à ce sujet au regard du DPM.

M. GROSSET évoque ensuite la stratégie « grande plaisance » mise en place par la CdC et demande si des échanges ont eu lieu à ce sujet au niveau local. **M. CULIOLI** indique que cette stratégie est bien prise en compte et qu'un important travail a été réalisé à ce sujet par rapport au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

Mme BACONNAIS-ROSEZ conclue cet échange en rappelant que les collectivités concernées par la problématique du mouillage doivent mutualiser leur réflexion sur ce point, tant à l'échelle de la région qu'à l'échelle de la zone de façade. Il faut trouver une cohérence d'ensemble

Conclusions du COPIL du site Natura 2000 du Stabiacciu

Mme BACONNAIS-ROSEZ et **Mme CUCCHI** concluent le COPIL en résumant les décisions prises par les élus lors de la réunion préalable :

Gouvernance du site :

- présidence : **Mme CUCCHI**, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio
- maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB : commune de Porto-Vecchio

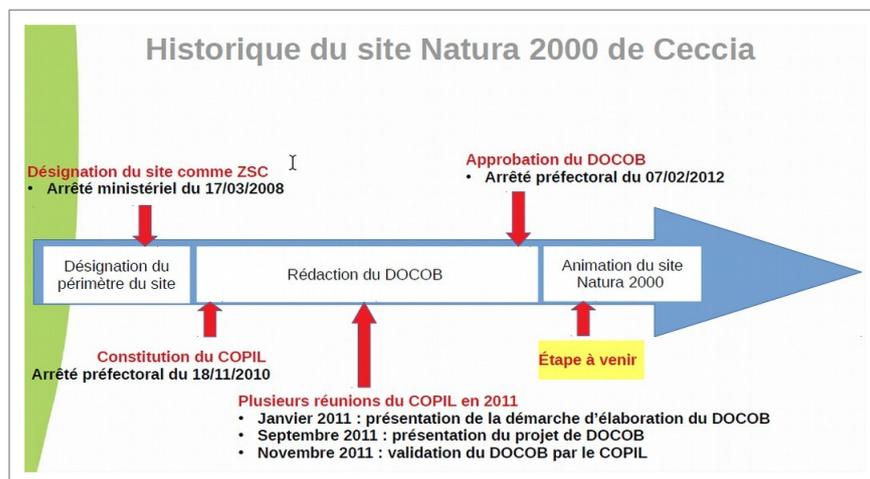
Décisions relatives au DOCOB :

- élaboration d'un cahier des charges techniques de la rédaction du DOCOB adapté au Stabiacciu : travail collaboratif (DDTM2A/DREAL Corse/commune de Porto-Vecchio/OEC/CELRL) piloté par la DDTM2A (d'ici octobre 2018)
- désignation d'un opérateur par la commune de Porto-Vecchio (second semestre 2018)
- montage et dépôt des dossiers de financement par la commune de Porto-Vecchio auprès de la CdC pour les fonds FEADER et de la DDTM2A pour les fonds État (second semestre 2018)
- lancement de la rédaction du DOCOB (début 2019)

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400588 « Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio »

Point sur l'historique de la démarche Natura 2000

Mme SETA dresse l'historique de la démarche Natura 2000 relative au site. Parmi les étapes importantes, il faut noter le lancement de la démarche de rédaction du DOCOB début 2011. Le bureau d'études SYMBIOSA (qui n'existe plus aujourd'hui), désigné opérateur du DOCOB, a travaillé en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse (CRPF Corse), avec le CEN Corse et avec l'association « A muntagnera » durant toute l'année 2011. Le DOCOB a été approuvé en 2012 par arrêté préfectoral du 7 février.



Le lancement de la mise en œuvre du DOCOB (animation Natura 2000) constitue l'étape à venir sur le site de Ceccia.

La commune de Porto-Vecchio étant maître d'ouvrage de l'animation, trois possibilités s'offrent à elle : réaliser l'animation en régie, confier l'animation à un prestataire extérieur, ou encore réaliser l'animation en régie en sous-traitant certaines questions auprès de partenaires extérieurs comme le CEN Corse ou/et le CRPF Corse.

L'animation est financée à 80% : la commune devra monter un dossier de financement auprès de la CdC pour les fonds FEADER et auprès de la DDTM2A pour les fonds État.

Présentation du DOCOB, de l'habitat suberaie et des enjeux biodiversité du site

M. GALINAT présente succinctement les missions du CRPF Corse, puis le DOCOB dans son ensemble. Le site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia s'étend sur 1123,21 hectares et présente quatre enclaves (Muratello, Arca, Stabiacciu et Tagliu rossu).

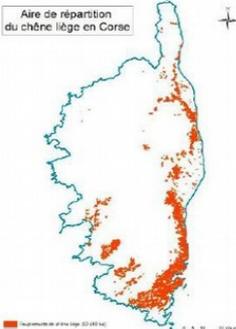
3. Présentation de l'habitat Suberaie Corse (9330-3)

Description générale
Essence typique des régions au climat chaud et humide (bord de mer)
Essence de pleine lumière (ne supporte pas la concurrence)
Espèces liées à l'habitat

Grand capricorne  Tortue d'Hermann 

La suberaie de Ceccia
Partie importante des plus belles suberaies de Corse
Mosaïque de structures (du pré-bois à la vieille futaie)



Aire de répartition du chêne liège en Corse 



Parmi les intérêts du site, il convient de citer :

- pour les habitats : l'habitat d'intérêt communautaire « suberaie » (la suberaie de Ceccia est l'une des plus importantes de Corse et représente environ 50 % de la surface du site), les forêts et prairies, les cultures, les haies vives, les bosquets et l'habitat prioritaire « mare temporaire méditerranéenne » avec la mare de Muratello,
- pour les espèces : la tortue d'Hermann et la tortue Cistude d'Europe.

Le programme d'actions du DOCOB est décliné en 11 objectifs de développement et 23 fiches-actions.

M. GALINAT présente de manière approfondie l'habitat suberaie. Cet habitat, typique des régions au climat chaud et humide, est constitué d'une essence de pleine lumière qui ne supporte pas la concurrence. Les menaces qui pèsent sur cet habitat sont principalement une gestion inadaptée, les incendies, les mauvaises levées de liège (blessures), l'urbanisation et la sécheresse. En Corse, l'état de conservation des suberaies est défavorable. La gestion des suberaies mérite d'être dynamisée avec la filière liège locale, l'élevage et le tourisme.

A l'issue de la présentation, **M. LECCIA** indique qu'un diagnostic écologique réalisé en octobre dernier par **M. SORBA** (OEC) sur la mare temporaire pourrait compléter le DOCOB.

M. FERAL informe les membres du COPIL qu'il a sollicité récemment la DREAL Corse pour une modification du Fichier Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia suite aux remarques qui lui ont été transmises par **Mme FERRANDINI**, géologue et membre de la direction collégiale de l'Association U Levante (remarques portant essentiellement sur les caractéristiques géologiques du site et sur la bibliographie présentée dans le FSD).

Mme DANIEL présente ensuite un point détaillé sur les enjeux de biodiversité du site, en particulier les enjeux liés aux populations de tortues. Le site compte un nombre important d'espèces des annexes II et IV de la directive Habitats, Faune Flore : porte-queue de Corse, Grand Capricorne, Discoglosse sarde, Phyllodactyle d'Europe, Cistude d'Europe et Tortue d'Hermann et un certain nombre d'autres espèces animales (Rainette sarde, Lézard de Bedriaga et Tiliguerta,...) et végétales (Orchis à feuilles lâches, Orchis bouffon, Sérapias à labelle allongé,...) d'intérêt patrimonial, ainsi qu'une avifaune non négligeable (Milan royal, Alouette lulu, ...).

En ce qui concerne la Tortue d'Hermann, la suberaie est son habitat préférentiel. La suberaie de Ceccia étant l'une des plus importantes suberaies de Corse, la densité de la Tortue d'Hermann est l'une des plus fortes de Corse (9,1 tortues/hectare contre 6,5/hectare au niveau régional). Le site Natura 2000 de Ceccia présente également des habitats favorables à la vie et à la ponte des tortues Cistudes d'Europe. Ces deux espèces de tortues bénéficient toutes deux d'un Plan National d'Actions en leur faveur sur le site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia.



Espèces des Annexes II et IV de la Directive « Habitats »

- Porte-queue de Corse (papillon)
- Grand Capricorne (coléoptère)
- Discoglosse sarde (amphibien)
- Phyllodactyle d'Europe (gecko)
- Cistude d'Europe (tortue aquatique d'eau douce)
- Tortue d'Hermann (tortue terrestre)



Les autres espèces animales ...

Rainette sarde, Grenouille de Berger, Tarente de Mauritanie, Couleuvre verte et jeune, Couleuvre à collier, Lézard de Bedriaga et Tiliguerta

... et végétales d'intérêt patrimoniale :

Limodore à feuilles avortées, Orchis à feuilles lâches, Orchis bouffon, Orchis morio, Orchis papillon, Sérapias à labelle allongé, Sérapias en langue et *Ornithogalum excapum* protégée



Conservatoire d'espaces naturels Corse

Présentation des priorités d'actions du DOCOB

M. RENUCCI présente les actions du DOCOB qui pourrait constituer le plan d'animation du site Natura 2000 de Ceccia pour les années à venir (2019-2021). C'est un travail technique préliminaire entre la DDTM2A, la commune de Porto-Vecchio et les partenaires techniques du CRPF Corse et du CEN Corse qui a permis de dégager certaines actions du DOCOB (9 en tout) comme étant prioritaires et de les soumettre ce jour à l'avis du COPIL.

M. CULIOLI demande à ce que l'action C1 relative aux mares temporaires soit ajoutée.

Les actions retenues s'élèvent finalement à 11. Elles sont indiquées « en gras » dans les tableaux suivants :

Objectif de développement durable	Intitulé de la fiche action	Objet de l'action	Priorité
A – Maintenir et restaurer la suberaie	A1 – Gérer la suberaie	Redynamiser la gestion de la suberaie selon des bonnes pratiques sylvicoles respectueuses des espèces	2019-2021
	A2 – Pérenniser l'entretien de la suberaie	Entretien de la suberaie de façon à maintenir des conditions de conservation propices à la présence de la Tortue d'Hermann	2019-2021
B – Promouvoir une gestion agricole favorisant la biodiversité	B1 – Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme	Favoriser la présence d'un cheptel géré dans la suberaie pour minimiser les impacts sur les habitats et populations de tortues d'Hermann	2019-2021
C – Garantir la conservation des mares temporaires	C1 – Restauration d'un pacage bovin/ovin sur le site	Restauration d'un pacage bovin/ovin extensif sur le site pour un meilleur entretien à proximité de la mare	2019-2021
D – Conserver les ripisylves	D1 – Maintenir des peuplements alluviaux à Aulnes	action non retenue pour la période 2019-2021	
E – Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau	E1 – Mettre en oeuvre les mesures du SDAGE de Corse	action non retenue pour la période 2019-2021	
	E2 – Anticiper le développement d'espèces invasives	action non retenue pour la période 2019-2021	
	E3 – Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau	action non retenue pour la période 2019-2021	
	E4 – Entretien des cours d'eau	Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau	2019-2021
	E5 – Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivière et ruisseaux méditerranéens	action non retenue pour la période 2019-2021	
F – Maîtriser le foncier	F1 – Regrouper le foncier forestier au sein d'une Association syndicale libre de gestion forestière	Favoriser la remise en valeur de la suberaie par des pratiques agricoles et sylvicoles permettant d'assurer la conservation de la Tortue d'Hermann	2019-2020
	F2 – Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER et les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux agricoles par la CDAF 2A	action non retenue pour la période 2019-2021	

G – Analyser les activités agricoles et forestières	G1 – Analyser de façon détaillée les dynamiques des activités agricoles et forestières du site	Favoriser le maintien de la mosaïque d'habitats par une activité agricole	2019-2020
H – Mettre en oeuvre le document d'objectifs	H1 – Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAET	action non retenue pour la période 2019-2021	
	H2 – Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales	action non retenue pour la période 2019-2021	
I – Suivre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer une veille écologique	I1 – Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	action non retenue pour la période 2019-2021	

I – Suivre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer une veille écologique	I2 – Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Vérifier l'efficacité des mesures engagées dans le cadre du DOCOB sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site	2021
	I3 – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats	Améliorer les connaissances sur les espèces suivantes (inventaires, ...) : 1088 Grand Capricorne 1190 Discoglosse sarde 1055 Porte-queue de Corse 1229 Phyllodactyle d'Europe	2020-2021
J – Préserver les populations de Tortues d'Hermann	J1 – Favoriser les déplacements des Tortues d'Hermann en périphérie et au sein des zones urbaines	action non retenue pour la période 2019-2021	
	J2 – Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues	action non retenue pour la période 2019-2021	
K – Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	K1 – Rédiger et éditer un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000 prenant notamment en compte la présence de la Tortue d'Hermann	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site dans les pratiques agricoles et sylvicoles	2019-2021
	K2 – Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux	action non retenue pour la période 2019-2021	
	K3 – Eduquer à l'environnement	Utiliser les richesses écologiques du site pour développer l'éducation à l'environnement	2019-2021

Les membres du COPIL acceptent l'ensemble des actions proposées comme actions constituant le plan d'animation 2019-2021.

M. NOUGAREDE demande si l'action E4 porte sur le curage des cours d'eau par des engins. Plusieurs membres du COPIL pensent que non.

M. MURACCIOLE s'interroge sur le contenu de l'action E4. Parfois, les cours d'eau sont des milieux qui peuvent être « fermés », ce qui peut s'avérer utile.

M. NOUGAREDE souligne l'importance de prendre en compte l'action A2 sur les « parcours ouverts ».

M. FERAL fait part de son souhait de relancer les Mesures Agri-Environnementales (MAE) et les diagnostics pastoraux sur Ceccia. Ceci est particulièrement cohérent avec l'action G1 qui préconise l'intégration de la mosaïque d'habitats de Ceccia avec le fonctionnement agricole. **M. LECCIA** suggère de se rapprocher de l'OEC pour le diagnostic agricole (**Mme CASANOVA**).

Mme DANIEL s'étonne que l'action H1 relative à la mise en œuvre du DOCOB n'ait pas été retenue alors que celle-ci se rapporte à une action constituant une part importante de l'animation d'un site. **M. FERAL** indique qu'elle n'a pas été retenue car elle s'impose de fait en matière d'animation du site.

Pour **M. LECCIA**, le diagnostic écologique réalisé par **M. SORBA** sur la mare temporaire pourrait éventuellement constituer une fiche-action du DOCOB. En attendant, **M. LECCIA** signale que ce diagnostic sera communiqué pour être adjoint au DOCOB et mis à disposition du comité de pilotage.

Mme PIAZZA suggère de regrouper certaines actions entre-elles pour donner de la cohérence à leur réalisation (ex. A1 + A2 + B1).

M. NOUGAREDE s'étonne de la non prise en compte de l'action relative aux tunnels pour les tortues. Il concède toutefois qu'il ne s'agit pas d'une donnée prioritaire et qu'elle pourra être mise en œuvre dans un second temps. **Mme DANIEL** fait par ailleurs remarquer que c'est à l'animateur du site de proposer ce genre d'aménagements sur le site qu'il suit.

Points divers

M. NOUGAREDE soulève un point intéressant : une zone située au nord du site Natura 2000 de Ceccia, entre Muratello et Arca, mériterait d'être intégrée au périmètre du site Natura 2000 car elle présente à priori d'importantes populations de tortues.

M. RENUCCI demande s'il est possible de mener conjointement les actions de mise en œuvre du DOCOB et une réévaluation du périmètre du site Natura 2000. **M. FERAL** répond que oui.

Mme DANIEL fait savoir qu'elle dispose de données relatives à la Cistude d'Europe sur ce secteur et **M. GALINAT** indique que le CRPF Corse peut procéder, si nécessaire, à une analyse cartographique des données du secteur si la commune de Porto-Vecchio le souhaite.

Le comité de pilotage décide qu'une expertise écologique sera programmée qui reprendra l'ensemble de ces données éparses pour la modification éventuelle du périmètre Natura 2000.

Conclusions du COPIL du site Natura 2000 de Ceccia

Mme BACONNAIS-ROSEZ et Mme CUCCHI concluent le COPIL en résumant les décisions prises par les élus lors de la réunion préalable :

Gouvernance du site :

- présidence : Mme CUCCHI, Première adjointe au Maire de Porto-Vecchio
- maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 : commune de Porto-Vecchio

Décisions relatives à l'animation :

- désignation d'un animateur : à spécifier par la commune (réalisation de l'animation en régie, ou par un prestataire extérieur, ou en régie + sous-traitance de certaines questions auprès d'un prestataire extérieur)
- montage et dépôt des dossiers de financement par la commune de Porto-Vecchio auprès de la CdC pour les fonds FEADER et de la DDTM2A pour les fonds État (second semestre 2018)
- lancement de l'animation Natura 2000 (début 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

A Porto-Vecchio, le 26 OCT. 2018

A Toulon, le 04 OCT. 2018

A Sartène, le 04 SEP. 2018



Pour le Maire et par délégation, 1
Premier Adjoint,
Marie-Antoinette CUCCHI
La première adjointe au maire
de Porto-Vecchio

Le préfet maritime
Le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet maritime de la Méditerranée,

La Sous-Préfète
Audrey BACONNAIS-ROSEZ